COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-11-026696-050

DATE: Le 30 décembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, REGISTRAIRE (JA0858)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.

Faillie

et

RICHTER INC. (anciennement RICHTER GROUPE CONSEIL INC.)

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] LA COUR, saisie de la demande de libération de RICHTER INC. (anciennement RICHTER GROUPE CONSEIL INC.), syndic des biens de la faillie;
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

PAR CES MOTIFS:

[5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

/rn

JA 0858